



Le 4 mars 2011

*Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

## **KKR et Wendel : réussite du placement accéléré d'un bloc de titres Legrand**

Les fonds gérés par Kohlberg Kravis Roberts & Co (ensemble avec ses sociétés affiliées « KKR ») et Wendel ont placé avec succès 40 millions d'actions Legrand à un prix de 28,75 euros par action.

Sur les 15,2% du capital de Legrand cédés dans cette opération, 6,9% du capital ont été cédés par les fonds gérés par KKR et 8,3% du capital ont été cédés par Wendel. A l'issue de l'opération, KKR détient environ 10,1% du capital de Legrand et environ 16,2% de ses droits de vote et Wendel détient environ 11,1% du capital, soit environ 17,8% des droits de vote.

KKR et Wendel détiendront ensemble approximativement 21,3% du capital de Legrand et 34,1% de ses droits de vote. Compte tenu de la baisse dans leur participation au capital de Legrand après cette opération, KKR et Wendel ont l'intention de réduire leur représentation respective au sein du conseil d'administration de Legrand d'un administrateur chacun.

L'opération améliore encore la liquidité du titre Legrand. Sur les 12 derniers mois, le volume moyen journalier de titres échangés a presque doublé. A l'issue de la transaction, le nombre de titres non détenus par les deux actionnaires de référence (le flottant) est augmenté d'environ 24%.

Les accords entre KKR et Wendel concernant leur participation dans le capital de Legrand expireront le 6 avril 2011. KKR et Wendel ont l'intention de signer un nouveau pacte d'actionnaires afin de poursuivre leur coopération dans la gestion de leur participation et sur les questions de gouvernance de la société. KKR et Wendel communiqueront après la signature de ce nouveau pacte.

### *Avertissement*

*Aucune communication ni aucune information relative à la vente par KKR et Wendel des actions Legrand ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'offre et la vente des actions Legrand par KKR et Wendel peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. KKR et Wendel n'assument aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003, telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen et telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).*

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays.*

*L'offre et la vente des actions Legrand par KKR et Wendel en France sera effectuée dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et les autres dispositions législatives et réglementaires applicables. L'offre ne sera pas ouverte au public en France.*

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « Etats membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions Legrand vendues par KKR et Wendel rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les actions Legrand ne pourront être offertes ou vendues par KKR et Wendel dans les Etats membres qu'en vertu d'une exemption au titre de la Directive Prospectus.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué n'est destiné et ne peut être remis qu'à des personnes qui sont (a) des investisseurs professionnels au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (« **Financial Promotion Order** »), (b) aux « high net worth entities », « unincorporated associations » et autres personnes susceptibles d'en être légalement le destinataire entrant dans le champ d'application de l'Article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions Legrand n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act et KKR et Wendel n'ont pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Toute décision d'acheter des actions de Legrand doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques concernant Legrand. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Deutsche Bank, Nomura, J.P. Morgan ou KKR et Wendel, et n'ont pas été vérifiées indépendamment par Deutsche Bank, Nomura, J.P. Morgan ou KKR et Wendel.

Deutsche Bank AG est autorisée par la loi bancaire Allemande (Autorité compétente : BaFin - Autorité Fédérale de Supervision Financière) et est autorisée et soumise à la Financial Services Authority . Nomura International plc est autorisée et réglementée par la Financial Services Authority et est membre du London Stock Exchange. J.P. Morgan Securities Ltd. est autorisée et réglementée par la Financial Services Authority. Les détails relatifs à l'étendue des autorisations et des règles de la FSA applicables à Deutsche Bank AG, Nomura International plc and J.P. Morgan Securities Ltd. sont disponibles sur demande. Deutsche Bank AG, Nomura International plc and J.P. Morgan Securities Ltd. agissent pour KKR and Wendel et pour personne d'autre en rapport avec l'Offre et ne peuvent être tenus pour responsable envers quiconque autre de KKR et Wendel des protections accordées aux clients de Deutsche Bank AG, Nomura International plc and J.P. Morgan Securities Ltd, ni de fournir un conseil en rapport avec l'Offre.

#### **A propos de KKR**

Fondé en 1976 et dirigée par Henry Kravis et George Roberts, KKR est l'un des leaders mondiaux de la gestion d'actifs avec 61,0 milliards de dollars d'actifs sous gestion au 31 décembre 2010. La société, qui compte 14 bureaux dans le monde entier, gère des catégories d'actifs très variées au travers de divers fonds d'investissement. L'objectif de KKR est de créer de la valeur en apportant son expertise opérationnelle aux sociétés qu'elle détient en portefeuille et en mettant en place un suivi actif de ses investissements. Afin de compléter son expertise en matière d'investissement et de renforcer les interactions avec les investisseurs, KKR a développé une relation forte avec ses clients et a mis en place des plateformes dans les marchés de capitaux. KKR est cotée à la bourse de New-York (NYSE :KKR)

Pour plus d'information, veuillez consulter le site internet : [www.kkr.com](http://www.kkr.com)

#### **A propos de Wendel**

Wendel est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en Europe. Elle investit en France et à l'étranger, dans des sociétés leaders dans leur secteur : Bureau Veritas, Legrand, Saint-Gobain, Materis, Deutsch, Oranje-Nassau et Stahl, dans lesquelles elle joue un rôle actif d'actionnaire industriel. Elle met en œuvre des stratégies de développement à long terme qui consistent à amplifier la croissance et la rentabilité de sociétés afin d'accroître leurs positions de leader.

Le chiffre d'affaires consolidé de Wendel s'est élevé à 4,9 Mds€ en 2009. Wendel est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Notation attribuée par Standard & Poor's : Long terme, BB-, perspective stable – Court terme, B depuis le 19 juillet 2010.



Wendel est le mécène fondateur du Centre Pompidou-Metz qui a accueilli plus de 600 000 visiteurs depuis son ouverture en mai 2010.

#### **KKR :**

##### **Contacts Presse :**

Image 7 :

Sylvie Dumaine : + 33 (0)1 53 70 74 95

[sdumaine@image7.fr](mailto:sdumaine@image7.fr)

Sarah Prot: + 33 (0)1 53 70 74 28

[sprot@image7.fr](mailto:sprot@image7.fr)

#### **Wendel :**

##### **Contacts Presse :**

Anne-Lise Bapst : +33 (0)1 42 85 63 24

[al.bapst@wendelgroup.com](mailto:al.bapst@wendelgroup.com)

Christèle Lion : +33 (0)1 42 85 91 27

[c.lion@wendelgroup.com](mailto:c.lion@wendelgroup.com)

##### **Contacts Analystes et Investisseurs :**

Laurent Marie : +33 (0)1 42 85 91 31

[l.marie@wendelgroup.com](mailto:l.marie@wendelgroup.com)

Olivier Allot : +33 (0)1 42 85 63 73

[o.allot@wendelgroup.com](mailto:o.allot@wendelgroup.com)